



intimidation.mirabel@csrdn.qc.ca

PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

ÉCOLE SECONDAIRE DE MIRABEL

2022-2023



TABLE DES MATIÈRES

PORTRAIT DE LA SITUATION.....	3
PRIORITÉS 2023-2024.....	4
MESURES DE PRÉVENTION UNIVERSELLE 2022-2023.....	5
MESURES DE PRÉVENTION CIBLÉES ET DIRIGÉES.....	6
PROTOCOLE D'INTERVENTION.....	7



L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

PORTRAIT DE LA SITUATION

LES MESURES DE PRÉVENTIONS PRISES POUR L'ANNÉE 2022-2023:

- Maintien du partenariat avec le policier-éducateur;
- Maintien de la surveillance sur les étages pendant les temps non structurés;
- Ateliers de civisme avec les élèves de la 1^{re} secondaire en début d'année;
- Entrée progressive des élèves de la 1^{re} secondaire et des classes spécialisées;
- Formation d'un comité diversité culturelle avec la participation d'un enseignant d'origine haïtienne
- Journée de la diversité culturelle avec activités à l'heure du dîner
- Programme Toucher le Sommet, La Demois'aile
- Ateliers de cybersécurité et prévention alcool au volant donnés par le service de police de Mirabel

RAPPORT ANNUEL 22-23

Plusieurs interventions ont été faites, en lien avec des conflits et de l'intimidation. Quelques cas seulement ont nécessité des suspensions internes afin de travailler avec les élèves et corriger la situation.

Sur les quelques cas qui ont été qualifiés d'intimidation, la majorité des comportements ont cessé après les interventions.

Aucune situation n'a été signalée au registre du centre de services scolaire.

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

NOS PRIORITÉS ÉCOLE 2023-2024 SERONT :

intimidation.mirabel@csrqn.qc.ca

- ➊ Maintenir un milieu sécuritaire où le **respect**, l'**engagement** et l'**ouverture** seront les valeurs mises de l'avant;
- ➋ Mobiliser TOUS les intervenants de l'école à l'importance d'intervenir rapidement aux manifestations de violence et d'intimidation;
- ➌ Éduquer les élèves au niveau du savoir-vivre (civisme) par l'élargissement des ateliers de civisme à tous les niveaux;
- ➍ Éduquer les élèves au niveau de la gestion des conflits par des interventions préventives;
- ➎ Animer des ateliers de prévention sur les sujets du respect, de l'acceptation des différences, de la motivation scolaire et des passions;
- ➏ Améliorer le suivi à la suite d'une déclaration d'intimidation;
- ➐ Favoriser un climat de sécurité et de confiance en classe;
- ➑ Animation d'activités de prévention par le service de police de Mirabel

MESURES DE PRÉVENTION UNIVERSELLE 2023-2024

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION EN FONCTION DES PRIORITÉS CIBLÉES

PRÉVENTION

Des ateliers sur plusieurs sujets seront ajoutés : vapotage, anxiété, Sexto, consentement sexuel, civisme pour la 2^e à 5^e secondaire. Certains ateliers seront animés par le service de police de Mirabel, d'autres par des infirmières.

FORMATION SURVEILLANCE ACTIVE

Une formation est prévue afin d'outiller les enseignants qui feront de la surveillance de corridors lors des temps non structurés.

ENTRÉE PROGRESSIVE POUR LES ÉLÈVES DE LA 1RE SECONDAIRE ET DES CLASSES SPÉCIALISÉES

Il a été convenu de maintenir une journée d'entrée progressive uniquement pour les élèves de première secondaire et des classes spécialisées afin de créer un sentiment d'appartenance et de sécurité à l'école.

SEMAINE DU CIVISME

Pendant cette semaine, à chaque journée, une activité préventive visant à promouvoir les gestes positifs envers autrui, l'acceptation des différences à travers plusieurs activités : dîner avec les policiers, mur des mots positifs, improvisation et spectacle de talents, journée de la diversité culturelle. Ces activités seront organisées en collaboration avec le Carrefour Jeunesse Emploi de Mirabel et le service de police de Mirabel.

CONFÉRENCE

À déterminer selon les besoins observés.

CAMÉRAS

Améliorer l'ensemble du système de caméra et surtout l'accès aux enregistrements par la surveillante de l'école.

MESURES DE PRÉVENTION CIBLÉE ET DIRIGÉE

DÉPISTER

Les observations faites par le personnel de l'école et les incidents de violence et d'intimidation sont consignés dans l'outil Mémos. L'analyse de données permet ensuite de planifier et d'appliquer des interventions ciblées.

DÉNONCER

Les dénonciations peuvent se faire auprès de n'importe quel adulte dans l'école; le tout demeurera confidentiel.

ÉVALUER

- Évaluation de la plainte afin de choisir l'intervention appropriée, selon l'intensité, la fréquence, la constance et la persistance des gestes de violence et la détresse de l'élève qui est victime. S'agit-il d'intimidation, de harcèlement, de violence, etc.?
- Consultation de l'outil Mémos et du dossier d'aide particulière des élèves impliqués;
- Rencontre de soutien auprès de l'élève victime;
- Évaluation du dossier de l'élève qui intimide (gravité, récurrence, déni, empathie, etc.);
- Utilisation de la méthode d'intérêt commun au besoin.

Qu'est-ce que la MIC¹?

La MIC utilise une approche humaniste qui veut encourager les élèves intimidateurs à développer de l'empathie envers leurs victimes et qui les incite à développer des habiletés de résolution de conflits.

Cette méthode s'appuie sur le déséquilibre des forces en jeu dans les situations d'intimidation, en travaillant séparément auprès des suspects et des victimes. Le travail se poursuit jusqu'à ce qu'il y ait émergence d'un minimum d'empathie envers la victime de la part de l'agresseur.

L'approche est basée sur des principes psychologiques reconnus et s'inspire de la dynamique des groupes. Même si la méthode propose une approche non blâmante, elle ne signifie pas qu'on excuse ou qu'on ferme les yeux.

¹ Méthode d'intérêt commun (MIC) © SCRASSC, Montérégie 2004

Dans tous les cas, une assistance rapide aura lieu à la suite d'une divulgation.

PROTOCOLE D'INTERVENTION

ÉTAPE 1 : INTERVENTION POUR UN PREMIER ÉVÈNEMENT (PRÉVENTION UNIVERSELLE)

1^{ER} INTERVENANT

- Mettre un terme à la situation en séparant les personnes impliquées (l'intimidé, l'intimidant et le témoin, s'il y a lieu) dans le but de **décrire** le comportement en termes clairs et d'**affirmer** le désaveu de l'école à l'égard de ce type de comportement;
- Envoyer l'intimideur au local de retrait;
- Inscrire les événements dans l'outil Mémos;
- Apporter le soutien nécessaire à l'intimidé et au témoin, s'il y a lieu;
- Communiquer les événements au responsable de l'encadrement;
- Attribution d'un TES (2^e intervenant) par le responsable de l'encadrement.

2^E INTERVENANT

- Faire la lumière sur la situation;
- Utiliser la méthode d'intérêt commun au besoin;
- Communiquer avec les parents en évitant de révéler l'identité de l'autre élève impliqué;
- Inscrire les événements dans l'outil Mémos afin de clore la situation.

ÉTAPE 2 : INTERVENTION POUR UN DEUXIÈME ÉVÈNEMENT (PRÉVENTION CIBLÉE)

Répétition du comportement : s'inscrit après une intervention de niveau 1 ayant eu cours auprès de l'élève qui, malgré les interventions posées, répète le comportement inapproprié, et ce, à l'égard de la même victime ou d'une autre.

1^{ER} INTERVENANT

- Mettre un terme à la situation en séparant les personnes impliquées (l'intimidé, l'intimidant et le témoin, s'il y a lieu) dans le but de **décrire** le comportement en termes clairs et d'**affirmer** le désaveu de l'école à l'égard de ce type de comportement;
- Envoyer l'intimideur au local de retrait;
- Inscrire les événements dans l'outil Mémos;
- Apporter le soutien nécessaire à l'intimidé et au témoin, s'il y a lieu;
- Communiquer les événements au responsable de l'encadrement;
- Attribution d'un TES (2^e intervenant) par le responsable de l'encadrement.

2^E INTERVENANT

- Proscrire le comportement en imposant une sanction reliée au code de vie pouvant aller jusqu'à la suspension interne ou externe;
- Rencontrer l'intimidant par rapport à son comportement pour le responsabiliser;
- Convoquer les parents pour une rencontre;
- Proposer des mesures d'aide et des ateliers d'apprentissages sociaux ou «focus group» afin de soutenir l'élève en vue d'une correction de son mauvais comportement;
- Inscrire les événements dans l'outil Mémos afin de clore la situation.

PROTOCOLE D'INTERVENTION

ÉTAPE 3: INTERVENTION POUR UN TROISIÈME ÉVÈNEMENT (PRÉVENTION DIRIGÉE)

Comportement grave ou fréquent.

1^{ER} INTERVENANT

- Mettre un terme à la situation en séparant les personnes impliquées (l'intimidé, l'intimidant et le témoin, s'il y a lieu) dans le but de **décrire** le comportement en termes clairs et d'**affirmer** le désaveu de l'école à l'égard de ce type de comportement.
- Envoyer l'intimidateur au local de retrait.
- Inscrire les événements dans l'outil Mémos.
- Apporter le soutien nécessaire à l'intimidé et au témoin, s'il y a lieu
- Communiquer les événements au responsable de l'encadrement;
- Attribution d'un TES (2^e intervenant) par le responsable de l'encadrement.

2^E INTERVENANT

- Proscrire le comportement en imposant une sanction reliée au code de vie pouvant aller jusqu'à la suspension interne ou externe.
- Rencontrer l'intimidant par rapport à son comportement pour le responsabiliser.
- Convoquer les parents pour une rencontre.
- Signaler le cas au service municipal de police
- Référer à des ressources externes au besoin.
- Inscrire les événements dans l'outil Mémos afin de clore la situation.

Situation de violence ou d'intimidation

